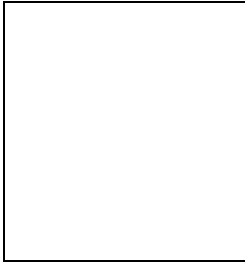


MAIRIE DE PISIEU



Réunion du 21 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-et-un janvier, à 20h, le Conseil municipal de la commune de PISIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Murielle GRIFFET, adjointe au Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 14 janvier 2020

Étaient présents: Vincent CLAIR, Chantal COTS, Cédric DEJOINT, Jean-Louis GIRARD, Murielle GRIFFET, Yvan REYNAS, Jérôme ROBIN, Emilie ROSTAING,

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s): Emmanuel DARGELLY, Jean-Luc DURIEUX, Ludivine FONBONNE, Thierry RUSSIER, Blandine VERDIER.

Emilie ROSTAING a été désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n°2019-32 Embauche d'un agent communal en CDD

L'adjointe au Maire explique que depuis quelques jours, il y a beaucoup d'élèves inscrits à la cantine. Avec deux agents encadrantes pour l'ensemble des enfants inscrits, les conditions de sécurité et de bon encadrement ne sont pas réunies. Aussi, il propose de recruter une personne supplémentaire pour le temps de la cantine jusqu'à la fin de l'année scolaire, pour pallier à cette augmentation d'activités ponctuelles.

Une candidature spontanée a été retenue car répondant aux critères de l'expérience dans la petite enfance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** le recrutement d'une personne, pour assister le personnel communal lors des temps périscolaires de la cantine, pour le reste de l'année scolaire 2019/2020, du 23 janvier 2020 au 04 juillet 2020,
- **CHARGE** le Maire de procéder à ce recrutement,
- **DIT** que le temps de travail hebdomadaire est fixé à 8 heures par semaine et uniquement en période scolaire,
- **PRECISE** que la rémunération mensuelle est basée sur la valeur du SMIC au 1^{er}/01/2020 (10,15€/heure),
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents.

QUESTIONS DIVERSES